

Les précisions formulées dans cette synthèse viennent en complément des documents officiels édités par le Ministère du Travail.

Il appartient aux employeurs assistés des salariés de définir et proposer à l'ensemble du personnel les actions appropriées à mettre en œuvre.

Un livreur à domicile peut se trouver face à face à une personne atteinte du coronavirus COVID 19 et confinée chez elle. Il n'est pas possible de demander par téléphone si la personne livrée est susceptible d'être atteinte.

Les mesures suivantes sont recommandées :

- **Équiper les salariés en matériel de protection :**

- Flacons de solution hydroalcoolique
- Boîte de gants jetables (vinyle ou nitrile de préférence)
- Lingettes désinfectantes ou spray désinfectant **avec une action virucide** + essuie-tout à usage unique (**éviter l'usage des chiffons**)
- Sacs poubelles

- **Véhicule :**

- Dans la mesure du possible : attribuer le même véhicule au salarié (afin d'éviter le risque de transmission entre collègues). Il ne doit y avoir qu'une personne dans une voiture ou camionnette sauf si les conditions de manutention l'impose.

- **Entretien du matériel de livraison :**

- Pour le matériel de livraison et notamment pour les livraisons alimentaires : « il doit être régulièrement nettoyé, particulièrement les zones en contact avec les mains, à l'aide de lingettes désinfectantes ou d'essuie-tout à usage unique et de produit d'entretien correspondant à la norme NF ou EN 14476 (inscrite sur l'étiquette). »

- **Entretien de la cabine avec port de gants jetables :**

- Désinfection des surfaces (**toutes les deux heures**) au minimum au moment de la prise de poste et en fin de poste à l'aide de lingettes désinfectantes ou d'un spray désinfectant et d'essuie-tout à usage unique
- Puis jeter les déchets dans un sac poubelle fermé
- Lavage de mains au savon ou solution hydroalcoolique

- **Désinfection des poignées de porte (avant et arrière) du véhicule :**

- Plusieurs fois par jour avec le même procédé

Rappel quant à la survie du virus sur différentes surfaces, à 21°C et 40% d'humidité (situation actuelle en intérieur) :

- **Inox, acier** (boîte de conserve, poignée de porte) : présence très faible du virus après 24 heures, disparition entre 2 à 3 jours ;
- **Carton, emballages cartonnés, papier** : présence très faible après 8h, disparition en 24h ;
- **Plastiques** : présence très faible après 48h, disparition en 72h ;

- **Activités de livraison :**

- Les professionnels doivent aménager une zone spécifique où le livreur viendra récupérer la commande, à distance des zones de travail. L'objectif est de ne pas se croiser
- Application des mesures barrières et distanciation sociale : se tenir à distance (2 mètres) des personnes lors de la livraison/chargement/déchargement y compris pour les bons de livraison
- Les colis seront rangés dans le camion selon l'ordre des tournées afin de limiter les manutentions et le temps passé auprès des clients
- Les livraisons s'effectueront en priorité dans les boîtes aux lettres normalisées du destinataire. Les expéditeurs sont encouragés à optimiser la taille de leurs colis, afin de faciliter au maximum ce type de livraison
- En cas de livraison n'entrant pas dans une boîte aux lettres normalisée :
 - Prévenir le client de son arrivée en frappant ou en lui téléphonant (le but étant de ne pas se croiser)
- A l'arrivée chez chaque client :
 - Port de gants jetables
 - Ne pas se toucher le visage
 - Le livreur dépose le colis sur le pas de la porte et s'écarte d'au moins 1 mètre immédiatement avant ouverture de la porte par le client
 - En cas de règlement : dans la mesure du possible, anticiper celui-ci par un virement ou application de paiement en ligne
 - Le livreur ne recueille pas de signature manuscrite auprès du client. Si malgré tout, la signature reste obligatoire, le client utilisera son propre stylo
- Une fois la livraison effectuée, le livreur doit partir immédiatement
 - Désinfection des poignées de porte (avant et arrière) de son véhicule, PAD/tablette, et volant : plusieurs fois par jour avec lingettes désinfectantes ou spray désinfectant + essuie-tout à usage unique
 - Jeter les gants + déchets dans une poubelle sur le site du client
 - Lavage rigoureux des mains au savon (si point d'eau à disposition) ou solution hydroalcoolique

- **En fin de poste :**

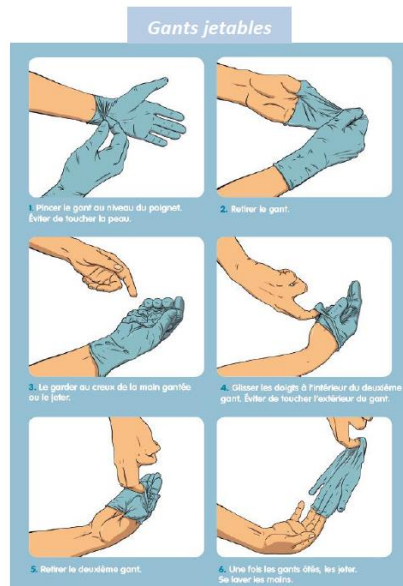
- Désinfection de la cabine et du matériel utilisé
- Les lingettes désinfectantes, essuie-tout à usage unique, gants, utilisés pour la désinfection de la cabine et du matériel doivent être déposés dans une poubelle fermée
- Lavage rigoureux des mains (savon ou solution hydro-alcoolique)
- Idéalement prendre une douche (si existante)
- Changer de tenue pour le retour au domicile

Pour rappel :

Selon le Ministère de la transition écologique, les mouchoirs, masques et gants usagés doivent être jetés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères.

Gants : « bien les retirer pour être bien protégé »

1. Pincer le gant au niveau du poignet, sans toucher la peau, pour le retirer ;
2. Le garder au creux de la main encore gantée et le jeter immédiatement ;
3. Glisser les doigts à l'intérieur du deuxième gant sans toucher l'extérieur pour le retirer ;
4. Le jeter et se laver les mains.



Soutien psychologique :

Des permanences psychologiques et cellules d'écoute ont été mises en place au sein de notre département.

N'hésitez pas à transmettre cette liste à vos salariés (liste non exhaustive des dispositifs recensés) :

- **Le numéro vert : 0 800 130 000.** Peut orienter les personnes qui en ressentent le besoin vers des plateformes pouvant apporter un soutien psychologique :
- **Croix Rouge écoute : 0 800 858 858.** Disponible de 8h à 20h et 7j/7 :
- **SOS Amitié France : 09 72 39 40 50.** Service anonyme et gratuit de à l'écoute des personnes en situation de détresse, 24h/24, 7j/7.
- Solidarite-numerique.fr : 01 70 772 372 : **Besoin d'aide pour les démarches en ligne lié au COVID-19**
- Fédération grandir ensemble : 0 805 035 800. **Plateforme gratuite pour les familles de personnes en situation de handicap**, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17 h.
- Association Terrapsy: 0 805 38 39 22. Accompagnement psychologique par téléphone et en urgence. Entretiens avec un psychologue, proposés en français, anglais et arabe. 7j/7j.
- Cogito'z : 0 805 82 28 10. Hotline d'écoute et de soutien
- Psychosolidaires.org : plateforme de prise de rdv en ligne (téléphone ou visioconférence) avec un psychologue bénévole.
- Centre Hospitalier de Loches : 02 47 91 31 20. Permanence téléphonique du Centre Médico Psychologique à destination de toute personne isolée ou en détresse. (Lundi – Vendredi, 10h-12h ; 13h30-17h, possibilité d'être rappelé en dehors de ces horaires)
- Monsieur Julien WEHDEKING : 06 63 51 16 16. Psychologue sur Joué-lès-Tours assure une permanence chaque mardi, mercredi et jeudi de 9h à 18h.
- Madame Karen PINEL : 06 99 97 04 08. Psychologue sur Joué-lès-Tours assure une permanence chaque lundi, mercredi et vendredi de 9h à 18h.

Documents de références :

- site du Ministère du Travail : [chauffeur-livreur : kit de lutte contre le COVID-19](#)
- AISMT 36 : recommandations pour les chauffeurs-livreurs

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades